



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du vendredi 07 avril 2017

Le vendredi 07 avril 2017, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 31 mars 2017, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : M. Pascal BOCQUET.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, M. Patrick MASCLET, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE (à partir de 18h40), M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR.

Représentés

M. Éric STIENNE donne pouvoir à M. Patrick MASCLET, M. David LAURY donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à Mme Martine PINHEIRO.

Un enregistrement de la séance est effectué.

SECRETARIAT DE SÉANCE

M. Pascal BOCQUET est chargé d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux des réunions des 10 février et 9 mars 2017 sont adoptés.

FINANCES LOCALES

1 - Budget principal : Affectation des résultats (correction)

Par délibération n°1538 en date du 10 février 2017, le Conseil Municipal décidait de l'affectation des résultats du budget principal comme suit : 1 139 050,29 € en section d'investissement et 291 316,07 € pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le tableau servant au calcul des résultats comportait cependant une erreur sur le montant reporté des restes à réaliser en section d'investissement : la préparation indiquait en effet un report en dépenses d'investissement de 2 555 475,18 € alors que le montant exact s'élève à 2 550 475,18 € ; ce qui représente un écart de 5 000,00 €.

Monsieur le Maire propose donc de corriger cette erreur et de délibérer à nouveau et d'affecter :

- 1 134 050,29 € en section d'investissement
- 296 316,07 € en section de fonctionnement

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'adopter l'affectation des résultats telle que modifiée
- D'annuler la délibération n°1538 en date du 10 février 2017

2 - Taux d'imposition

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017 ;

Sur rappel des taux pratiqués en 2016 ainsi que des taux plafonds autorisés pour 2017 :

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau		Taux plafonds communaux 2017	2016
	National	départemental		
Taxe d'habitation	24,38	37,76	81,71	16,94
Taxe foncière (bâti)	20,85	26,65	63,38	18,83
Taxe foncière (non bâti)	49,31	55,76	135,28	62,48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 voix POUR et 2 Abstentions (Mme LETENEUR et M. COQUELLE), **DÉCIDE** du taux des taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,94
- Taxe foncière (bâti) : 18,83
- Taxe foncière (non bâti) : 62,48

3 - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : budget primitif

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017,

Sur présentation par Monsieur le maire du budget annexe de la « Foire à l'Ail Fumé d'Arleux », par chapitres et par opérations, conformément à la nomenclature M14 ;

Étant précisé qu'il n'est pas proposé de créer d'opération en section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme LETENEUR et M. COQUELLE), **DÉCIDE** d'adopter le budget annexe de la Foire à l'Ail qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- 3 500,00 € en section d'investissement
- 59 437,00 € en section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes	20 000,00		19 500,00	19 500,00	19 500,00
74	Dotations et participations	11 400,00		17 300,00	17 300,00	17 300,00
75	Autres produits de gestion courante	20 137,00		15 637,00	15 637,00	15 637,00
	Total des recettes de gestion courante	56 537,00		59 437,00	59 437,00	59 437,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	56 537,00		59 437,00	59 437,00	59 437,00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	56 537,00		59 437,00	59 437,00	59 437,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	59 437,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	47 430,00		48 680,00	48 680,00	48 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			150,00	150,00	150,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	56 430,00		55 830,00	55 830,00	55 830,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	107,00		107,00	107,00	107,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	56 537,00		55 937,00	55 937,00	55 937,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			3 500,00	3 500,00	3 500,00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			3 500,00	3 500,00	3 500,00
	TOTAL	56 537,00		59 437,00	59 437,00	59 437,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	59 437,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
021	virement de la section de fonctionnement			3 500,00	3 500,00	3 500,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement				3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total				3 500,00	3 500,00	3 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+ _____
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 3 500,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles			3 500,00	3 500,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement				3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des dépenses réelles d'investissement				3 500,00	3 500,00	3 500,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL				3 500,00	3 500,00	3 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+ _____
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 3 500,00

4 - Budget primitif principal

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017,

Sur présentation par Monsieur le maire du budget principal, par chapitres et par opérations, conformément à la nomenclature M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme LETENEUR et M. COQUELLE), **DÉCIDE** d'adopter le budget annexe de la Foire à l'Ail qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- 3 890 262,25 € en section d'investissement
- 2 729 612,07 € en section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	144 000,00		83 000,00	83 000,00	83 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	219 830,00		269 000,00	269 000,00	269 000,00
73	Impôts et taxes	1 151 865,00		1 204 613,00	1 204 613,00	1 204 613,00
74	Dotations et participations	835 573,00		818 572,00	818 572,00	818 572,00
75	Autres produits de gestion courante	19 700,00		52 000,00	52 000,00	52 000,00
	Total des recettes de gestion courante	2 370 968,00		2 427 185,00	2 427 185,00	2 427 185,00
76	Produits financiers	1,00		1,00	1,00	1,00
77	Produits exceptionnels	414 627,80		6 110,00	6 110,00	6 110,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 785 596,80		2 433 296,00	2 433 296,00	2 433 296,00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	24 853,28				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	24 853,28				
	TOTAL	2 810 450,08		2 433 296,00	2 433 296,00	2 433 296,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	296 316,07
	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 729 612,07

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	699 853,19		756 100,00	756 100,00	756 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	925 800,00		923 000,00	923 000,00	923 000,00
014	Atténuations de produits	2 450,00		2 510,00	2 510,00	2 510,00
65	Autres charges de gestion courante	241 737,00		202 080,00	202 080,00	202 080,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 869 840,19		1 883 690,00	1 883 690,00	1 883 690,00
66	Charges financières	72 500,00		66 000,00	66 000,00	66 000,00
67	Charges exceptionnelles	43 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 085 340,19		2 051 690,00	2 051 690,00	2 051 690,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	971 384,00		657 628,23	657 628,23	657 628,23
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	466 031,08		20 293,84	20 293,84	20 293,84
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 437 415,08		677 922,07	677 922,07	677 922,07
	TOTAL	3 522 755,27		2 729 612,07	2 729 612,07	2 729 612,07

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 729 612,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 593 871,00	1 041 420,00	531 670,00	531 670,00	1 573 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		1 593 871,00	1 041 420,00	531 670,00	531 670,00	1 573 090,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	70 000,00		130 195,00	130 195,00	130 195,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	442 383,68		1 134 050,29	1 134 050,29	1 134 050,29
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,20				
Total des recettes financières		512 383,88		1 264 245,29	1 264 245,29	1 264 245,29
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 106 254,88	1 041 420,00	1 795 915,29	1 795 915,29	2 837 335,29
021	virement de la section de fonctionnement	971 384,00		657 628,23	657 628,23	657 628,23
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	466 031,08		20 293,84	20 293,84	20 293,84
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 437 415,08		677 922,07	677 922,07	677 922,07
Total		3 543 669,96	1 041 420,00	2 473 837,36	2 473 837,36	3 515 257,36

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	375 004,89	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 890 262,25	=

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 427,00	10 600,00	7 000,00	7 000,00	17 600,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	361 511,00	100 700,00	84 400,00	84 400,00	185 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des opérations d'équipement		3 076 786,00	2 431 175,18	1 053 000,00	1 053 000,00	3 478 175,18
Total des dépenses d'équipement		3 454 724,00	2 550 475,18	1 174 400,00	1 174 400,00	3 710 875,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	160 500,00		164 387,07	164 387,07	164 387,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		161 500,00		165 387,07	165 387,07	165 387,07
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 616 224,00	2 550 475,18	1 339 787,07	1 339 787,07	3 876 262,25
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	24 853,28				
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 853,28				
TOTAL		3 641 077,28	2 550 475,18	1 339 787,07	1 339 787,07	3 876 262,25

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 876 262,25	=

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	Op. equ : 204 - Acquisitions de terrains	33 201,00	215 000,00	215 000,00
	Op. equ : 274 - Réhabilitation école F.Noël	7 204,00	60 000,00	60 000,00
	Op. equ : 278 - Réhabilitation de la Salle M. Paul	1 309 792,00		
	Op. equ : 281 - Éclairage public (3)	28 057,00		
	Op. equ : 283 - Aménagement de la zone du mont	42 623,00		
	Op. equ : 289 - Cadre de Vie - Parking Chaussée	11 576,00		
	Op. equ : 290 - Aménagement de la place de la mair	1 000,00		
	Op. equ : 293 - Rénovation église	578 975,00		
	Op. equ : 303 - Extension parking de la gare	29 600,00		
	Op. equ : 307 - Télégestion éclairage public	153 258,00		
	Op. equ : 308 - Aménagements de la rue de Brunémon	145 500,00		
	Op. equ : 309 - Revitalisation centre-bourg	300 000,00	200 000,00	200 000,00
	Op. equ : 310 - Accessibilité des ERP	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Op. equ : 311 - Ateliers municipaux	230 000,00	137 000,00	137 000,00
	Op. equ : 312 - Aménagement Cite du Cambresis	150 000,00	130 000,00	130 000,00
	Op. equ : 313 - Salle des fetes (2)	20 000,00	100 000,00	100 000,00
	Op. equ : 314 - Feux rue Simone Veil		40 000,00	40 000,00
	Op. equ : 315 - Espace de vie sociale		60 000,00	60 000,00
	Op. equ : 316 - Reconquete des espaces naturels		10 000,00	10 000,00
	Op. equ : 317 - Camping municipal		20 000,00	20 000,00
	Op. equ : 318 - Sécurisation des ecoles		21 000,00	21 000,00
	Op. equ : 319 - Classement des voyettes dans le do		10 000,00	10 000,00

5 - Associations - Demande de subvention

Vu les demandes de subventions du Bicross Arleux, de la Prévention routière, des Anciens combattants, du Secours Populaire et des Amis des orgues ;

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'accorder à titre exceptionnelle une subvention de 800 € au Bicross Arleux
- D'accorder une subvention de 100 € à la Prévention routière
- D'accorder une subvention de 560,00 € aux Anciens combattants
- D'accorder une subvention de 177,00 au Secours Populaire
- D'accorder une subvention de 400,00 € aux Amis des orgues
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions

6 - Foire à l'Ail 2017 : Demande de subventions

Vu le budget primitif de la régie de la Foire à l'Ail ;

Considérant que ce budget s'élève à 62 937,00 € HT toutes sections confondues ;

Sur proposition – dans le cadre de l'organisation de la 56^{ième} édition de la Foire à l'Ail – de solliciter une subvention de fonctionnement à hauteur de :

- 12 800,00 € auprès de la Région
- 4 500,00 € auprès du Département

Considérant que les montants sollicités ont été inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De solliciter une subvention d'un montant de 12 800,00 € auprès de La Région
- De solliciter une subvention d'un montant de 4 500,00 € auprès du Département
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

7 - CAD - Fonds de concours communautaire 2017

Le Conseil Municipal est invité par la Communauté d'Agglomération du Douaisis à définir les modalités pour le fonds de concours communautaire de l'année 2017 dont le montant s'élève à 20 000,00 €.

Ce Fonds peut être destiné à financer un équipement public, soit inhérent à son amélioration (opération d'investissement) ou à sa maintenance technique (contrats d'entretien, petites réparations, nettoyage...) hors traitement des agents de maintenance ou d'animation.

Monsieur le Maire propose d'affecter ce fonds à l'opération de mises aux normes et accessibilités des sanitaires de la salle des fêtes.

Sur avis de la Commission extramunicipale des finances en date du 05 avril 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De l'affectation en section d'investissement pour l'année 2017 du fonds de concours s'élevant à 20 000,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dressant les modalités de répartition du fonds de concours communautaire pour l'année 2017

8 - Acquisition d'un simulateur de conduite : Demande de subvention

L'Assemblée est invitée à délibérer quant à l'opportunité de procéder à l'acquisition d'un simulateur de conduite au titre de la PDSAR 2017 pour un montant de 2 416,67 € HT ainsi que de solliciter une subvention à hauteur de 1 208,33 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'acquérir un simulateur de conduite pour un montant de 2 416,67 € HT
- De solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense au titre du PDSAR 2017
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représente, à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions

9 - Extension des ateliers municipaux : Demande de subventions

Vu la délibération en date du 08 décembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal décidait de demander les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet d'extension des ateliers municipaux situés rue de Douai ;

Considérant que ce projet bénéficie d'ores et déjà du fonds d'investissement solidaire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à hauteur de 55 000,00 € ;

Sur proposition de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40 % sur un montant subventionnable de 270 590,00 € HT correspondant aux coûts de construction et dépollution ;

Sur proposition de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'appel à projet « Aide Départementale Villages et Bourgs » à hauteur de 30 % sur un montant subventionnable de 270 590,00 € HT correspondant aux coûts de construction et dépollution ;

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 108 236,00 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Solidaire
- De solliciter auprès du Département une subvention d'un montant de 81 177,00 € au titre de l'appel à projet « Aide départementale Villages et Bourgs »
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision

10 - Acquisition d'un logiciel pour le service péri et extrascolaire : Demande de subvention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'évolution de gestion des inscriptions périscolaires et extrascolaires (garderie, restauration scolaire, transport communal, études surveillées, Temps d'Activités Périscolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, etc.) et notamment en termes de facturation et échanges de données et statistiques avec la Caisse d'Allocation Familiales.

Il propose d'acquérir un nouveau logiciel qui facilitera le système d'inscription pour les familles (via un portail), mais également le traitement par les agents communaux ainsi qu'enfin une élaboration plus pointue des bilans adressés à la CAF.

L'acquisition de ce logiciel implique également l'achat de matériel informatique (tablette) pour les services de la Maison Pour Tous : montant prévisionnel 11 565,74 €

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CAF peut subventionner ce type d'acquisition dans sa politique de soutien à l'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De procéder à l'acquisition d'une solution pour la gestion des activités péri et extrascolaires
- De solliciter une subvention auprès de la CAF à hauteur de 40,00 % de la dépense subventionnable (4 626,30 €)

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision.

11 - Budget annexe de la Foire à l'Ail : Demande d'admission en non-valeur

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 05 avril 2017 ;

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer quant à la demande d'admission en non-valeur émanant du Centre des Finances Publiques d'Arleux concernant un titre émis au budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé en 2015 (titre 53) pour un montant de 126,29 € HT et relatif à l'insertion de publicité dans le fascicule.

La société a en effet fait l'objet d'une cessation d'activité dont les liquidités de clôture n'ont pas permis de le recouvrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder décharge des sommes dues pour un montant de 126,29 € HT.

URBANISME

12 - SAGE - Consultation administrative

Par correspondance en date du 20 janvier 2017, reçue le 23 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant au projet du SAGE de la Sensée conformément à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement.

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux est un outil de planification né de la Loi sur l'Eau de 1992 et renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006. A l'échelle d'un bassin versant, il fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi de préservation des zones humides.

A l'issue de son approbation, les documents d'urbanisme (comme le PLU) se devront d'être compatibles avec ses objectifs de protection des milieux aquatiques.

Le SAGE se compose :

- Du Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) qui définit les enjeux, les objectifs et mesures du territoire
- Le Règlement qui fixe les règles pour assurer l'atteinte des objectifs fixés par le PAGD
- Le rapport environnemental qui détermine les impacts environnementaux du SAGE sur le territoire
- L'atlas cartographique qui illustre les caractéristiques et les enjeux du territoire

Après en avoir débattu et fait remarquer que le SAGE élève une barrière supplémentaire au maintien et développement local et risque de constituer un nouveau frein à ce dernier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas émettre d'avis.

DOMAINE ET PATRIMOINE

13 - Acquisition chalet parcelle C1507 le Becquet

Dans le cadre de sa politique de résorption et préservation des zones naturelles, le Conseil Municipal sera invité à délibérer quant à l'opportunité de procéder à l'acquisition d'un chalet situé sur la parcelle n°C1507 au lieudit le Becquet et appartenant à Monsieur et Madame DELHALLE Guy pour un montant de 500,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir le HLL situé sur la parcelle C 1507 au lieudit « le Becquet » à Monsieur et Madame DELHALLE Guy pour un montant de 500,00 €.

14 - Acquisition chalet 156 Chemin de la Rivière du Moulin

Dans le cadre de sa politique de résorption et préservation des zones naturelles, le Conseil Municipal sera invité à délibérer quant à l'opportunité de procéder à l'acquisition du chalet 156 au lieudit « Le Marais du bas » et situé Chemin de la Rivière du Moulin.

Ce dernier appartient à Mme BRIEZ Maryse qui consent à le céder au prix de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir le HLL 156 au lieudit « le Marais du bas » à Madame BRIEZ Maryse pour un montant de 500,00 €.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

15 - CCAS d'Arleux : Désignation d'un membre au Conseil d'Administration

Vu la délibération en date du 16 avril 2014 fixant à 16 le nombre des membres qui compose le Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Social d'Arleux, à raison de 8 membres élus et 8 membres nommés ;

Considérant que par cette même délibération, le Conseil Municipal désignait les élus appelés à constituer le Conseil d'Administration du CCAS dont Monsieur Bruno VANDEVILLE ;

Considérant que par élections en date du 09 mars 2017, Monsieur Bruno VANDEVILLE, a été élu maire ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre suite à vacance ;

Sur candidature de Monsieur Patrick MASCLET ;

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Électoral)	0
Nombre de bulletins blancs	0
d) Nombre de suffrages exprimés [b – c]	22
e) Majorité absolue	12

NOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Patrick MASCLET	22	Vingt-deux

Monsieur Patrick MASCLET est élu membre du Conseil d'Administration du CCAS.

DÉCISIONS DIRECTES

16 - Permis de construire

PC59 015 17 D0001 - Lot 29 "Domaine des Fucus" rue Salvador Allende - Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

PC59 015 16 D0014 - 35 Parcours Philippe Antoine Merlin - Transformation d'un garage en chambre + création garage

17 - Déclarations préalables

DP5901517O0003 - 55, rue André Joseph Leglay - Panneaux photovoltaïques

DP5901517O0002 - 24, rue Fily - Clôture

DP5901517O0005 - 24, rue des Iris - Clôture

DP5901517O0007 - 109, rue André Joseph Leglay - Puit de lumière/ Velux sur toiture

DP5901517O0013 - 9 Cité du Cambrésis – Clôture

DP5901517O0006 - 4, rue de Douai - Extension véranda

DP5901517O0004 - 19, rue du 8 mai - Construction d'un garage

18 - Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLE : 61, rue André Joseph Leglay, ZB 229 rue Salvador Allende, 45 Cité du Cambrésis, 88, rue Salvador Allende, Rue de la Chaussée D 692 et 703

DIVERS

19 - Suppression de l'Office de Tourisme : renouvellement des adhésions

Vu le transfert de la compétence touristique à la Communauté d'Agglomération du Douaisis au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la dissolution du budget annexe de l'Office de Tourisme au 1^{er} janvier 2017 ;

Sur proposition de suspendre les adhésions aux organismes suivants :

- DOUAISIS TOURISME pour un montant de 100,00 €
- LES OFFICES DE TOURISME DE FRANCE pour un montant de 352,00 €
- UDOTSI DU NORD pour un montant de 90,00 €

- LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME pour un montant de 50,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne plus adhérer à DOUAISIS TOURISME, aux OFFICES DE TOURISME DE FRANCE, à l'UDOTSI DU NORD ainsi qu'au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME.

20 - Questions diverses : Commission extramunicipale des Finances – Désignation d'un membre

Vu la délibération en date du 16 avril 2014 décidant la création d'une commission extramunicipal ;

Vu la délibération en date du 16 mai 2014 par laquelle le Conseil Municipal désignait les élus appelés à constituer la commission dont Monsieur Bruno VANDEVILLE ;

Considérant que par élections en date du 09 mars 2017, Monsieur Bruno VANDEVILLE, a été élu maire ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre suite à vacance ;

Sur candidature de Monsieur Patrick MASCLET ;

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

f) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
g) Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
h) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Électoral)	0
Nombre de bulletins blancs	0
i) Nombre de suffrages exprimés [b – c]	22
j) Majorité absolue	12

NOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Patrick MASCLET	22	Vingt-deux

Monsieur Patrick MASCLET est élu membre de la Commission extramunicipale des Finances.

21 - Questions diverses :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gilles COQUELLE qui souhaitait aborder en question ouverte l'impact pour la commune du traitement des cartes d'identité et notamment :

- D'un possible allongement du délai de traitement pour les arleusiens
- De la charge de travail pour le personnel en place
- Des répercussions sur les dotations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prise en charge des cartes d'identité des personnes extérieures à la Commune n'a pas eu pour conséquence d'allonger les délais de traitement pour les Arleusiens, notamment par l'aménagement de nouveaux créneaux horaires. En revanche, l'accroissement de charge de travail supplémentaire pour les agents en place ne permet effectivement pas de pouvoir satisfaire dans un temps raisonnable toutes les demandes et le délai pour un rendez-vous à l'heure actuelle est de deux à trois mois pour un non résidant. C'est pourquoi, il va être procédé à recrutement d'un contrat aidé afin d'augmenter les amplitudes pour les usagers. Enfin, l'État a certes consenti une majoration de la dotation pour la délivrance des titres sécurisés mais cette dernière reste bien insuffisante pour permettre le financement d'un poste affecté. C'est pourquoi il semble plus raisonnable de recourir à un contrat aidé plutôt que de créer un poste.

**Vu, le secrétaire
de séance, M.
Pascal BOCQUET**

Les membres du Conseil Municipal, M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, M. Patrick MASCLET, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE (à partir de 18h40), M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR..